



Commune de
DOUZENS

La Douzinoise

n°34



Edito

Ce numéro 34 de « La Douzinoise » se trouve chargé de nombreuses informations. Comment pourrait-il en être autrement au regard des nombreux chantiers réalisés ces derniers mois ?

Ces réalisations ont pu voir le jour grâce à l'action coconstruite des élus municipaux et à la bonne tenue des finances locales.

Avec l'arrivée de l'été, des fortes chaleurs qui l'accompagne ainsi que l'état de sécheresse avéré sur notre territoire, il a été décidé de ne pas fleurir les jardinières afin d'économiser l'eau.

L'arrivée de l'été est aussi synonyme de festivités et d'animations.

Nul doute que les Douzinoises et Douzinois se retrouveront pour partager de nombreux moments conviviaux.

Très bel été à tous.

Et bonne lecture.

Le Maire

Philippe RAPPENEAU

Vie communale ...

BUDGET

Vote des budgets :

Le budget de la municipalité a été voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 11 avril 2023.

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 **restent inchangés** :

* 18,59 % taxe d'habitation ;

* 51,40 % foncier bâti ;

* 84,87 % foncier non bâti.

En outre, il convient de préciser que l'augmentation de la taxe foncière pour 2023 qui apparaîtra sur vos feuilles d'imposition est due à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, servant de base de calcul pour la taxe foncière ; cette revalorisation, imposée par la Loi de Finances 2023 atteint +7,1%.

Rappel : le taux d'imposition de taxe foncière pour Douzens n'a pas été augmenté !

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Pour l'année 2023, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer aux associations de la commune, les subventions suivantes :

• ACACIAS PETANQUE CLUB	1.000,00 Euros
• A.C.C.A.	1.000,00 Euros
• ALARIC HANDBALL	240,00 Euros
• ALARIC TOGO	150,00 Euros
• AMICALE LAIQUE CULTURELLE DOUZENOISE	4.000,00 Euros
• AMITIES DOUZENOISES	1.000,00 Euros
• A.S.C. RPI BLOMAC COMIGNE DOUZENS	550,00 Euros
• CROIX ROUGE	50,00 Euros
• LE REC TRANQUILLE ASSOCIATION	500,00 Euros
• PATRIMOINE ET CULTURE	1.000,00 Euros
• RUGBY CLUB ALARIC	4.050,00 Euros
• SCION DOUZENOIS	500,00 Euros
• SPORTS ET LOISIRS DOUZENOIS	1.000,00 Euros
• ASSOCIATION MEDICALE DOUZENOISE (2022 et 2023)	3.000,00 Euros
• LES VIRADES DE L'ESPOIR	150,00 Euros

18.190,00 Euros

COMMEMORATIONS 1ER MAI ET 8 MAI



Les 1^{er} et 8 mai derniers ont eu lieu les traditionnelles commémorations partagées par un public nombreux.

Parce que : « *la mémoire est à l'homme ce que le temps est à l'existence.* »

POINT DE SITUATION « ELABORATION PLU »

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est dans sa deuxième phase : la validation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Après avoir réalisé le diagnostic territorial (*phase 1*) ce PADD que les élus, accompagnés du bureau d'Etude « Sol et Cité », ont travaillé au travers de plusieurs réunions thématiques s'organise autour de 5 axes forts :

- **I – Protéger le patrimoine naturel dans son ensemble**
 - 1 : Préserver les réservoirs de biodiversité et respecter le fonctionnement écologique du territoire ;
 - 2 : Valoriser le paysage et le patrimoine communal ;
 - 3 : Bien prendre en compte les ressources et les risques naturels.
- **II – Sauvegarder le territoire agricole et assurer son devenir**
 - 1 : Conserver durablement le dynamisme agricole et viticole du territoire pour sa valeur économique ;
 - 2 : Mettre en valeur l'activité agricole en tant que garante de la qualité paysagère.
- **III – S'inscrire dans une dynamique de développement démographique cohérente avec les enjeux du territoire**
 - 1 : S'inscrire dans la dynamique de développement démographique du SCoT de Carcassonne Agglo et modérer la consommation foncière ;
 - 2 : Concevoir un développement cohérent et équilibré en appui du centre du village ;
 - 3 : Diversifier l'offre de logements en fonction des besoins de la population et organiser l'offre en équipements et en services.
- **IV - Conforter l'activité économique**
 - 1 : Rendre possible l'accueil d'activités économiques et commerciales ;
 - 2 : Encourager les activités touristiques et de loisirs.
- **V – S'inscrire dans la transition écologique**
 - 1 : Renforcer l'accessibilité du territoire tout en cherchant à réduire l'impact des déplacements ;
 - 2 : Encourager à l'utilisation des énergies renouvelables ;
 - 3 : Assurer l'accès au numérique et réduire ainsi les besoins en mobilité.

Désormais le travail sur le PLU va entrer sur sa troisième phase : la partie réglementaire et pré-opérationnelle qui consiste à la retranscription du PADD en zonage, Orientation d'Aménagement et de Programmation et règlement écrit.

Vie communale ...

VIE COM

TRAVAUX REHABILITATION RESEAUX EAUX-USEES ET EAU POTABLE CENTRE DU VILLAGE

Ces travaux participent de manière forte à la résorption des fuites en eau potable sur le réseau d'adduction. En effet, on estime qu'aujourd'hui en France, un litre d'eau potable sur cinq est perdu, soit 20%. La raison principale de cette déperdition : les fuites d'eau sur les réseaux d'adduction.

C'est surtout le vieillissement des canalisations qui est la principale cause des fuites d'eau. Les matériaux fragiles et cassants comme la fonte grise constituent l'essentiel des conduites posées jusqu'au début des années 1960. Elles représenteraient encore 9% de la totalité du réseau et font l'objet d'un renouvellement prioritaire.

Les travaux de réhabilitation de l'ensemble du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement ont été entrepris par la Régie EAU RECA de Carcassonne Agglo en ce début d'année, et représentent un coût de plus de **220.000 euros**, pris intégralement en charge par Carcassonne Agglo.

Actuellement les travaux de réhabilitation de la voirie de certaines artères du cœur du village sont réalisés par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage. Ces travaux sont programmés depuis plusieurs années. Leur coût s'élève à près de 70.000 euros dont 15.000 euros sont pris en charge par une subvention du Conseil Départemental.



TRAVAUX DE SECURISATION ET PIETONISATION DE L'AVENUE DES CORBIERES – ENTREE EST

Les travaux d'aménagement de l'entrée Est de la commune depuis la zone artisanale (centre médical, conserverie ESQUINES), jusqu'à la cave Domaine PY sont achevés.

Cette réalisation va contribuer à renforcer la sécurité des piétons le long de cette portion de RD 2113, afin d'accéder notamment au centre médical en toute tranquillité.

La sécurité sera également garantie lors des montées et descentes des transports en commun (ligne Narbonne-Carcassonne & transports scolaires).

Enfin, la nouvelle configuration de la voie de circulation va obliger les automobilistes à réduire leur vitesse.

Un abribus et du mobilier urbain viendront parachever cette réalisation.

Ce projet avait été annoncé lors de la campagne électorale de 2020.

Le coût de cet investissement s'élève à **180.000 € HT**.

Des subventions ont été obtenues à concurrence de 88.000 euros.



MUNALE

DEMOLITION MAISON DU GARDE BARRIERE ET DE LA TOUR DE GUET



Le service immobilier régional de la SNCF a décidé depuis l'année 2019 de démolir l'ancienne maison du garde barrière ainsi que la tour de guet. Ces démolitions ont pour effet d'aérer l'entrée Ouest de la commune. Le conseil Municipal étudiera prochainement avec les services de la SNCF les potentialités d'utilisation des terrains aujourd'hui libres de toutes constructions.

SECHERESSE — RESTRICTION D'EAU

Notre commune se trouve soumise au niveau « Vigilance » dans le cadre du dernier arrêté préfectoral en date du 31 mai.

Les mesures suivantes s'appliquent.

Il est demandé :

- à tout utilisateur d'eau, d'optimiser ses consommations et de les réduire au strict nécessaire, qu'elles soient destinées à un usage privé ou professionnel ;
- aux exploitants des stations d'épuration, d'effectuer une surveillance accrue de leurs installations ;
- aux maires et aux compagnies fermières gérant la distribution de l'eau potable, de réaliser une surveillance accrue de leur ressource en eau et du marnage de leur réservoir ;
- aux activités industrielles, agricoles et commerciales, de limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau ;
- aux irrigants, d'éviter au maximum les prélèvements pendant la période de 10 heures à 18 heures.

Il est rappelé aux bénéficiaires de droits de prélèvement en cours d'eau l'obligation de respecter les débits réservés réglementaires.

Enfin il est recommandé à l'ensemble des collectivités publiques concernées d'être exemplaires dans leur consommation, et de relayer, par tous moyens de communication appropriés, les objectifs d'économie d'eau poursuivis. Toute difficulté rencontrée devra faire l'objet d'une information à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude.

Vie communale ...

INAUGURATION TRAVAIL DES ECOLIERS SUR L'ARCHITECTURE DES COMMUNES

Le jeudi 30 juin 2023, les écoliers du RPI ont inauguré leur maquette sur l'architecture intitulée « Regardons nos villages » à la salle du conseil municipal de la Mairie. Un projet qui a pu voir le jour grâce à l'équipe d'enseignantes des écoles en partenariat avec le Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) de Carcassonne et surtout à la participation des enfants. Les enfants ont, depuis la rentrée 2022, participé à quatre ateliers supervisés par des architectes et des paysagistes. Ils ont appris à découvrir les éléments d'une façade, à représenter les composants des maisons, à échanger avec des personnes sur les villages et leur développement et à concrétiser ces informations par la construction d'une maquette. Nous les félicitons pour leur travail et attendons avec impatience la suite du projet.



MARCHES D'ÉTÉ ET ANIMATIONS ESTIVALES

L'été approche avec les animations qui l'accompagnent.

A vos agendas !!

Les marchés nocturnes débuteront le mercredi 28 juin et s'achèveront le 6 septembre.

Exceptionnellement, le marché du mercredi 12 juillet est déplacé au jeudi 13 juillet.

Les festivités du « 15 août » auront lieu le samedi 12 août.



PRESENTATION LOGICIEL AGORA

Depuis février 2023, le SIVU RPI Blomac, Comigne et Douzens a adhéré au logiciel AGORA de Carcassonne Agglo Solidarité pour la gestion et la facturation de ses activités ALAE, AL et cantine.

Ce logiciel permet aux parents d'effectuer une réservation en ligne des différentes activités mais également d'avoir accès aux factures de manière dématérialisées.

Un travail avec la Trésorerie de Carcassonne est actuellement en cours pour permettre le règlement en ligne.

Il sera normalement effectif pour la rentrée 2023/2024.

...Vie communale

OBLIGATION DE DEBROUSSAILLEMENT

Les députés ont adopté deux mesures pour lutter contre les feux de forêts, à savoir : **l'obligation de débroussailler et l'interdiction de fumer dans les bois et forêts**. Précisions.

L'Assemblée nationale a œuvré pour la lutte contre les feux de forêts. Ainsi, mardi 16 mai, les députés ont voté une obligation de débroussaillage. En cas de non-respect, les propriétaires de terrain payeront une amende de 50 € par m².

Le lendemain, mercredi 16 mai, les mêmes députés adoptaient l'interdiction de fumer dans les bois et les forêts, et jusqu'à 200 mètres de ces zones, pendant les périodes à risque d'incendies. Nous faisons le point sur ces deux mesures.

Obligation de débroussaillage

50 euros le mètre carré non débroussaillé. Pour ceux qui possèdent de grands terrains, l'addition va vite être salée. Les députés ont effectivement adopté la hausse des amendes (qui passent de 30 à 50 euros le mètre carré) pour les propriétaires de parcelles qui manquent aux obligations légales de débroussaillage (OLD). Ces zones se situent notamment dans des territoires à risque d'incendie et les départements où les bois et forêts sont particulièrement exposés.

Pour rappel, les OLD visent à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pour diminuer l'intensité des incendies et freiner leur propagation. Il s'agit d'élaguer des arbres et arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...). « Il revient au préfet de déterminer les conditions de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques », a indiqué le gouvernement.

Qui est concerné ?

Au total, plus de la moitié des départements de France métropolitaine sont concernés par cette obligation. Avec la sécheresse et les fortes chaleurs, deux phénomènes liés au réchauffement climatique, leur nombre tend à augmenter.

Il s'agit de tout le pourtour méditerranéen et de la Corse, une partie de l'Occitanie et de la Nouvelle Aquitaine (notamment la forêt des Landes, particulièrement touchée lors de l'été 2022), et la Bretagne (au mois d'août, la forêt de Brocéliande a été ravagée par des feux).

Si vous êtes concernés par la mesure, « vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt », selon le ministère de l'intérieur qui ajoute : « cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres. Et de 10 mètres de part et d'autre des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif) ».

En cas de non-respect de cette obligation, plusieurs sanctions peuvent être prises. En plus de l'amende administrative de 50 euros par mètre carré, votre commune peut vous imposer de débroussailler et décider d'une astreinte de 100 euros maximum par jour de retard. Sur le plan pénal, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros (1 500 euros dans un lotissement), et si le fait de ne pas avoir débroussaillé a permis la propagation d'un incendie, vous risquez une peine allant jusqu'à un an de prison et 15 000 euros d'amende.

Interdiction de fumer dans les bois

Un simple mégot de cigarette peut détruire des milliers d'hectares de végétation. Aussi, le mercredi 17 mai, l'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, l'interdiction de fumer dans les bois et forêts lors des périodes à risque d'incendie.

Cette proposition de loi, déjà adoptée par le Sénat, vise à renforcer la lutte contre l'intensification des incendies. Pendant la période définie par arrêté préfectoral, il sera interdit d'allumer une cigarette dans les zones boisées et jusqu'à 200 mètres d'elles. Il s'agit de « généraliser l'interdiction de fumer à l'ensemble des bois et forêts du territoire national, et non seulement aux territoires particulièrement exposés au risque incendie », a précisé Anthony Brosse, rapporteur de la loi, à l'AFP, cité par Le Parisien. Députés et sénateurs doivent désormais s'accorder sur une version commune, en vue d'une adoption définitive de la loi.

9 feux sur 10 d'origine humaine

D'après le ministère de la Transition écologique, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine. Ils peuvent être du fait de l'activité économique (chantiers de BTP, activités agricoles) ou bien d'une activité du quotidien (barbecues, feux de camps, mégots de cigarettes).

« La majorité de ces feux d'origine anthropique sont dus à des imprudences. Ils pourraient donc être évités en ayant les bons réflexes au quotidien », peut-on lire sur le site du ministère.

...Vie communale

POLICIER MUNICIPAL

Monsieur Grégory ROMERO est le nouveau policier municipal qui officiera sur les communes de Conilhac-Corbières, Moux, Roquecourbe et Douzens.

Fort d'une carrière dans la police nationale, ayant été affecté à MARSEILLE, NIMES, NARBONNE notamment, Monsieur ROMERO mettra toutes ses compétences au service de notre population.

Souhaitons-lui la bienvenue.

CHANGEMENT AU BUREAU DE POSTE

Nicole FONTES a fait valoir ses droits à la retraite et se trouve remplacée par Jérôme FALCOU en qualité de facteur guichetier.

Nicole a occupé la fonction de facteur guichetier depuis 2012. Cette fonction a été initiée par LA POSTE, à la suite des grandes mobilisations de la Coordination Départementale de Défense des Bureaux de Poste, co-présidée par Serge LEPINE — Maire de Camplong-d'Aude, et Philippe RAPPENEAU — Maire de Douzens.

Au départ, sur la base d'une expérimentation faite sur 3 communes du département (Camplong, Moux et Douzens), la fonction de facteur guichetier s'est pérennisée et même étendue sur de nombreuses communes rurales.

De nombreux Douzenois avaient soutenu le combat pour le maintien d'un bureau de poste digne de ce nom dans notre commune, et bien leur en a pris.

Souhaitons la bienvenue à Jérôme FALCOU, enfant du Pays pour être Blomacois et adressons une très belle retraite à Nicole.

